

## Auto-évaluation

# Les pratiques exigibles prioritaires



Les PEP sont des critères pour lesquels des attentes particulièrement signalées sont exprimées, **des pratiques considérées de façon consensuelle comme incontournables**. Leur respect conditionne l'efficacité de la démarche de certification. Leur observance renforce l'effet de levier sur la qualité et la sécurité des soins.

Chapitre	N° du critère	Libellé de la PEP
1	1f	Politique et organisation de l'évaluation des pratiques professionnelles
	8a	Programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
	8f	Gestion des événements indésirables
	8g	Maîtrise du risque infectieux
2	9a	Système de gestion des plaintes et réclamations
	10e	Respect des libertés individuelles et gestion des mesures de restriction de liberté (PSY)
	12a	Prise en charge de la douleur
	13a	Prise en charge et droits des patients en fin de vie
	14a	Gestion du dossier du patient
	14b	Accès du patient à son dossier
	15a	Identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge
	17b	Prise en charge somatique des patients (PSY)
	18a	Continuité et coordination de la prise en charge des patients (PSY)
	20a	Management de la PEC médicamenteuse du patient
	20a bis	PEC médicamenteuse du patient
	25a	Prise en charge des urgences et des soins non programmés
	26a	Organisation du bloc opératoire
	26b1	Organisation des autres secteurs d'activité à risque majeur : Radiothérapie
	26b2	Organisation des autres secteurs d'activité à risque majeur : Endoscopie
	26b1	Organisation des autres secteurs d'activité à risque majeur : Médecine nucléaire